

Jugement sur le projet d'une ville nouvelle au centre de l'île

Le 10 décembre 1772 : le chevalier de Ternay au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/31 f°306

Le projet de Desroches d'une ville nouvelle au centre de l'île apparaît extravagant.

=====

A l'Isle de France, le 10 décembre 1772

Monseigneur,

Je vois par votre lettre commune du 15 mai, n°4 que M. Poivre vous a informé du projet de M. le chevalier Desroches pour l'établissement d'une nouvelle ville dans le centre de l'île, et dans un lieu nommé *la mare du boucan*. J'en arrive actuellement. Je doute que ce gouverneur général ait jamais eu une pareille idée, du moins à en juger par la situation du poste qui existe actuellement. C'est un petit terrain environné de tous cotés par un marais, au coin duquel se trouve une fontaine d'eau douce. Il y a actuellement quatre bâtiments en pierre, l'un desquels sert de magasin dans ce moment-ci. Les autres ont été destinés vraisemblablement pour le même usage. Tous ces magasins sont bâtis peu solidement puisqu'il n'y a point été employé de chaux. Le reste de l'établissement consiste en d'autres bâtiments en bois qui servent de corps de garde et de logement pour les 50 hommes qui y sont actuellement et quelques petits pavillons destinés sans doute pour les officiers qui y ont été détachés immédiatement après l'établissement de ce poste qui, par le peu de terrain qu'il renferme, ne peut être regardé que comme militaire, je doute que les hommes puissent s'y mettre en bataille.

Je ne chercherai point à discuter, Monseigneur, si cet emplacement choisi par M. le chevalier Desroches a [aurait] pu être placé plus avantageusement, parce que tous les hommes en général voient différemment les objets sur lesquels il faut une décision. J'aurais désiré seulement que ce poste eut été placé plus proche du [illisible] du milieu de l'île. Il y a des positions plus avantageuses dans cet endroit qui est coupé par des ravins dont il est facile de défendre les approches, et où il y a plus d'étendue de terrain pour développer un corps de troupes nombreux. Et en ce cas je me serais contenté, à la place de ce gouverneur général, de choisir mon emplacement, de le tracer ensuite, et aux premiers bruits de guerre d'y établir des magasins pour la subsistance des troupes qui peuvent être forcées de se retirer dans le centre de l'île, après avoir défendu le chef-lieu et les montagnes qui l'environnent. Peut-être M. le Ch. Desroches a-t-il été autorisé à cette dépense extraordinaire par les bruits de guerre qui se sont soutenus assez longtemps à la fin de 1770.

M. Maillart vous informera, Monseigneur, des dépenses qui ont été faites à ce sujet. Je prends au reste le parti de ne plus laisser dans ce poste que 15 hommes avec un sergent, pour la conservation des bâtiments qui y ont été élevés. Cette diminution de monde en fera une pour la dépense, puisque le transport des vivres est à charge et coûteux dans ce pays-ci.

L'on ouvrira un chemin, l'année prochaine, du Port Louis au Port Bourbon. C'est alors que je choisirai le poste le plus convenable pour un point de retraite en cas d'événement. Il sera seulement tracé, et les bois coupés. L'on n'y établira des magasins, qu'au moment où l'on sera forcé par les nouvelles d'Europe, de commencer cet établissement militaire dont je vous parlerai plus en détail lorsque j'aurai reconnu particulièrement le terrain que j'ai en vue, et qu'il est très difficile de parcourir actuellement, n'y ayant point de chemin dans toute cette partie qui est entièrement couverte de bois.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Chevalier de Ternay

* * *